



REGLEMENT DU CONCOURS :

LA MAGIE DE NOEL A VOS FENETRES Décorez, illuminez et remportez un prix

ARTICLE 1 : PARTICIPATION - INSCRIPTION

La Ville de Reichshoffen organise le concours « **La magie de Noël à vos fenêtres** », ouvert aux particuliers, commerces, services et restaurants de Reichshoffen et Nehwiller.

Ce concours gratuit a pour objectif d'animer et d'embellir la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le bulletin d'inscription est disponible en mairie ou sur le site internet de la Ville www.reichshoffen.fr et devra être retourné **au plus tard le 29 novembre 2026**.

L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 : CATEGORIES

Le concours comprend trois catégories : possibilité de s'inscrire à plusieurs catégories

- ☐ ☀ Les maisons illuminées : Maison avec ou sans jardin visible depuis la rue
- ☐ ❄ Féerie des balcons : Balcon, terrasse ou fenêtre visible depuis la rue
- ☐ 🎁 Vitrine enchantée : Commerce, service ou restaurant (vitrine/façade)

ARTICLE 3 : CRITERES D'EVALUATION

Seules les réalisations visibles depuis la voie publique seront notées.

Le jury prendra en compte l'esthétique et l'harmonie de l'ensemble, l'ambiance de Noël, l'originalité et la créativité, la mise en valeur du lieu ainsi que le soin apporté à la réalisation.

Une attention particulière pourra également être portée aux créations faites maison et à la démarche écoresponsable.

ARTICLE 4 : TOURNEE DU JURY

La tournée du jury communal aura lieu en soirée. La date sera précisée sur le bulletin d'inscription.

Les participants devront veiller à ce que leurs décorations et illuminations soient visibles et allumées lors du passage du jury.

ARTICLE 5 : REMISE DES PRIX

Les lauréats de chaque catégorie seront récompensés par des bons d'achat.

La remise des prix se fera lors du marché de Noël, la date sera communiquée sur le bulletin d'inscription.

A l'initiative du jury, des gratifications exceptionnelles peuvent être attribuées à des réalisations particulièrement remarquées.

ARTICLE 6 : PHOTOGRAPHIES ET COMMUNICATION

Les participants acceptent que les photographies de leurs décorations (visibles depuis l'espace public) soient projetées lors des animations de Noël et utilisées gratuitement dans les différents supports de communication officiels de la commune (bulletin, site internet, réseaux sociaux) pour la valorisation et la promotion du concours.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Chaque participant est responsable de la sécurité de ses installations. Les décorations ne doivent présenter aucun danger ni gêner la circulation des piétons ou des véhicules.

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

Fait à REICHSHOFFEN, le 19 octobre 2026



Le Maire
Philippe ROSIO